PROCES-VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 12 JANVIER 2023 A 20H30

Le jeudi douze janvier deux mille vingt-trois, à **vingt** heures **trente** minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTPERREUX s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARNOUX, Maire de Montperreux, à la suite de la convocation qui a été dressée le **samedi 7 janvier 2023**.

Etaient présents :

M Jean-Luc BARNOUX

M Stéphane BREUILLOT

Mme Josselyne MAIRE

Mme Angélique MEIGNAN

Mme Anne-Laure SORIN

M Raymond BOUTHER

M Anthony GILLES

Mme Michèle LETOUBLON

M Aymeric MAIRE

M Michel PÊPE

M Thomas GANDON

Etaient absents :

Etaient absents excusés :

M André CARON

Mme Sophie LEBAS

M Gaël MASSOT

M Christophe RIGOLOT

Procurations données :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection **d'un secrétaire** pris dans le Conseil municipal.

M Aymeric MAIRE

ayant obtenu(s) la majorité des suffrages, **a** été **désigné** pour remplir ces fonctions **qu'il a** acceptées.

La séance est ouverte à **20 h 46 mn**

TABLE DES MATIERES

1. Ouverture des crédits d'investissement 2023 (¼ des crédits ouverts en 2022)..... 2

2. Commission bâtiment : tarifs location des salles pour intervenants rémunérés..... 3

3. Location de l'appartement chez BIGOOL 3

4. Extension du réseau de distribution d'électricité pour BIGOOL validation de l'opération avec le SYDED et autorisation de signature de la convention pour la maîtrise d'ouvrage et le financement 4

5. Validation finale site internet de la commune et contributeurs 5

6. Liste des commissions 5

7. Questions diverses 7

a) Remboursement des frais de transport de marchandises du Maine-et-Loire au Comité de jumelage de Chaudron-En-Mauges 7

b) Arrêt du SCOT 7

c) Courriels 8

1. Ouverture des crédits d'investissement 2023 (¼ des crédits ouverts en 2022)

Le Maire, propose au Conseil municipal de voter des crédits d'investissement dans une enveloppe maximum du ¼ des crédits votés en 2022 ce qui permettra de régler les factures d'investissement qui seront reçues avant le vote du budget primitif (à voter avant le 15 avril 2023).

L'exposé ne soulève aucune remarque de la part du conseil.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré
Au titre des crédits d'investissement 2023 :

DECIDE

BUDGET GENERAL :

Ouverture des crédits d'investissement dans le ¼ des crédits alloués en 2022, soit en M57

Chapitre 21 : 35 500 €

Répartis comme suit :

Article 2142 – construction sur sol d'autrui : 15 000 €

Article 2152 – installations de voirie : 5 000

Article 2183 – Matériel de bureau et informatique : 5 000 €

Article 2184 – Mobilier : 5 000 €

Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : 5 500 €

BUDGET EAU :

Ouverture des crédits d'investissement dans le ¼ des crédits alloués en 2022, soit en M 49

Chapitre 20, article 203 3 300 €

Chapitre 21, article 2156 17 000 €

Résultat du vote : - Pour : 11 - Contre : 0 Abstention : 0

Par ailleurs, le Maire expose au Conseil municipal que conformément à la convention d'achat d'une licence IV, en date du 8 octobre 2021, il y a lieu de verser le dernier acompte de 2 333 € à Mme Isabelle POUX.

Il faut donc ouvrir les crédits suivants au budget général : chapitre 20, article 2051 d'un montant de 2 333 €.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, décide d'ouvrir les crédits d'investissement suivants au budget primitif 2023 :

Chapitre 20, article 2051 d'un montant de 2 333 €.

Résultat du vote : - Pour : 11 - Contre : 0 Abstention : 0

2. Commission bâtiment : tarifs location des salles pour intervenants rémunérés

Les salles restent à la disposition à titre gracieux pour les associations domiciliées dans la commune sous respect des contrats de location en vigueurs.

Une charte de la bonne utilisation des locaux basée sur les contrats de location privée sera proposée aux différentes associations.

3. Location de l'appartement chez BIGOOL

La commission économie s'est réunie le mardi 21 décembre dernier, pour entres autres définir les modalités de location de l'appartement chez BIGOOL, situé au 1er étage de ce bâtiment.

Mme Anne-Laure SORIN expose au Conseil municipal le rendu de cette réunion :

Afin de louer l'appartement situé au 1er étage du bâtiment, la commission, après en avoir discuté recommande de fixer un prix de :

- 750 euros par mois en l'état ou de 850 euros par mois si l'appartement est préalablement rafraichi par la commune ;
- 125 euros par mois pour le garage, le prix est justifié par la surface qui permet de garer deux (2) véhicules.

L'aide consentie pour le rafraîchissement de l'appartement peut être une remise de 100 euros par mois sur le loyer et/ou la fourniture du matériel nécessaire.

Le montant du loyer correspond à une recette minimale de 9'000 euros par an ce qui couvre les frais de portage de l'EPF i.e. 6752.12 euros et le foncier estimé aux environs de 900 euros. Les recettes pourraient être de 10'500 euros avec le garage voire de 11'160 euros pour le montant maximum et le garage.

Les prix sont entendus « charges comprises » i.e. gestion des déchets et eau qui seront refacturés par la commune aux locataires. Un acompte mensuel sera demandé et un rectificatif annuel sera préparé.

Pour information, il y a un compteur d'eau froide et un compteur d'eau chaude pour l'appartement.

Une annonce devra paraître afin de rendre publique cette information dans un journal à convenir, également par voie d'affichage sur les panneaux de la commune.

Les demandes de location seront compilées et étudiées par la commission.

Le contrat de location sera discuté éventuellement avec un notaire.

Jusqu'à trois (3) clefs pourront être disponibles :

- Clef du garage,

- Clef de l'appartement,
- Clef d'accès par l'escalier extérieur.

L'objectif est de louer le plus rapidement possible en février 2023

Travaux / actions à prévoir :
- Doubles des clefs, deux (2) jeux à fournir,
- Plancher des deux chambres à revoir au niveau des prélèvement faits pour la recherche de plomb et d'amiante par l'APAVE,
- Demande de bac jaune et vert à faire à la CCLMHD,
- Contrat de location à finaliser.

Le conseil demande au maire de prendre contact avec un notaire afin de garantir la procédure.

Le Conseil municipal, l'exposé de Mme Anne-Laure SORIN entendu et après en avoir délibéré,

- ***De fixer le loyer mensuel de l'appartement à 750 € plus charges***
- ***De fixer le loyer du garage à 125 €***
- ***Dit qu'une publicité sera organisée sur la commune et à l'échelle de la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs. Le retour des dossiers de demande de location est fixé au 21 janvier pour une location à partir du 1er février. Le choix du candidat retenu se fera par le Maire dans le cadre de ses délégations (alinéa 5) sur proposition de la commission ad hoc.***
- ***Valide la liste des pièces telle qu'élaborée par Mme Anne-Laure SORIN, pour constitution des dossiers de demande de location.***

Résultat du vote : - Pour : 11 - Contre : 0 Abstention : 0

4. **Extension du réseau de distribution d'électricité pour BIGOOL validation de l'opération avec le SYDED et autorisation de signature de la convention pour la maîtrise d'ouvrage et le financement**

Mme Angélique MEIGNAN sort de la salle des délibérations

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située au 1 rue Edgar Faure (BIGOOL).

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 45 240 € TTC. Reste à charge pour la collectivité : 17 400 €

Les coûts inhérents à chaque catégorie de prestations, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière prévisionnelle ci-jointe.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

a. **S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,**
b. **Demande au SYDED la réalisation des travaux définis ci-dessus,**
c. **Autorise le Maire à signer la convention financière jointe, relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.**

Résultat du vote : - Pour : 10 - Contre : 0 Abstention : 0

Mme Angélique MEIGNAN réintègre la salle des délibérations

5. Validation finale site internet de la commune et contributeurs

Mme Anne-Laure SORIN a rencontré M BRAEMS Olivier samedi 7 janvier 2023 et la commission s'est réunie le 10 janvier afin de finaliser le site internet.

Il sera présenté lors du Conseil municipal.

Il sera également demandé aux conseillers qui le souhaitent de s'impliquer aux différents postes requis pour faire vivre ce site internet communal.

Pour un membre du conseil, le site n'est pas assez abouti. Il faudra le faire évoluer.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de site internet, l'exposé de Mme Anne-Laure SORIN entendu et après en avoir délibéré, DECIDE

La publication en ligne du site internet de la commune à compter du 19 janvier 2023.

Tous les membres du conseil pourront publier à condition que chaque publication soit contrôlée et validée par une deuxième personne.

Résultat du vote : - Pour : 10 - Contre : 0 Abstention : 1

6. Liste des commissions

A partir de la liste des commissions qui a été votée le 17 décembre 2020, les modifications suivantes sont proposées :

M Stéphane BREUILLOT prend la vice-présidence de la commission Gestion du Personnel et M Gaël MASSOT reste dans la commission.

M Christophe RIGOLOT ne souhaite plus assurer la VP de la Commission bâtiments cimetière, matériel et équipements, M Aymeric MAIRE prend le relais.

Gaël MASSOT et Raymond BOUTHER ne souhaitent plus faire partie de la commission Vie Scolaire et périscolaire.

Raymond BOUTHER ne souhaite plus être VP de la commission communication et jumelage, Mme Anne-Laure SORIN prend le relais.

Mme Anne-Laure SORIN ne souhaite plus être VP de la Commission Economie, M Thomas GANDON prend le relais.

La commission développement durable est regroupé avec la commission eau, électricité.

En conséquence la liste des commissions et leur composition est mise à jour comme suit :

Commission finances	Président : Jean-Luc BARNOUX, Maire Vice-président : André CARON Membres : Aymeric MAIRE Michel PÊPE Gaël MASSOT
Commission gestion du personnel	Président : Jean-Luc BARNOUX, Maire Vice-président : Stéphane BREUILLOT Membres Josselyne MAIRE Christophe RIGOLOT Gaël MASSOT
Commission forêt et agriculture	Président : Jean-Luc BARNOUX, Maire

	Vice-président : Stéphane BREUILLOT Membres : Christophe RIGOLOT Gilles ANTHONY Thomas GANDON
Commission bâtiments cimetière, matériel et équipements	Président : Jean-Luc BARNOUX, Maire Vice-président : Aymeric MAIRE Membres : Anthony GILLES Stéphane BREUILLOT Christophe RIGOLOT
Commission voirie, sécurité, liaisons douces	Président : Jean-Luc BARNOUX Vice-présidente : Mme Josselyne MAIRE Membres : M Michel PEPE M Aymeric MAIRE M Christophe RIGOLOT M Stéphane BREUILLOT
Commission urbanisme terrain POS-PLU	Président : Jean-Luc BARNOUX, Maire Vice-président : Aymeric MAIRE Membres : André CARON Anthony GILLES Michel PÊPE Christophe RIGOLOT
Commission affaires scolaires et périscolaires	Président : Jean-Luc BARNOUX, Maire Vice-président : Angélique MEIGNAN Membres : Sophie LEBAS Anne-Laure SORIN
Commission eau électricité et autres réseaux secs, et développement durable	Président : Jean-Luc BARNOUX, Maire Vice-président : Michel PÊPE Membres : Aymeric MAIRE Anne-Laure SORIN Anthony GILLES Josselyne MAIRE
Commission vie sociale et associative, culture, sport, relation aux jeunes, relations aux seniors	Président : Jean-Luc BARNOUX, Maire Vice-président : Angélique MEIGNAN Membres : Sophie LEBAS Michèle LETOUBLON Anne-Laure SORIN Thomas GANDON
Commission communication et jumelage	Président : Jean-Luc BARNOUX, Maire Vice-président : Anne-Laure SORIN Membres : Raymond BOUTHER Sophie LEBAS Aymeric MAIRE
Commission embellissement	Président : Jean-Luc BARNOUX, Maire Vice-Présidente : Michèle LETOUBLON Membre : Sophie LEBAS

Commission commerce et économie	Président : Jean-Luc BARNOUX, Maire Vice-président : Thomas GANDON Membres : Aymeric MAIRE Josselyne MAIRE André CARON Michèle LETOUBLON Anne-Laure SORIN
Commission spéciale pastoralisme	Président : M Jean-Luc BARNOUX Vice-président : M Michel PÊPE Membres : Thomas GANDON Gilles ANTHONY André CARON

Le Conseil municipal, après débat décide d'arrêter la liste des commissions communales et de leurs membres tels que définies ci-dessus.

Résultat du vote : - Pour : 11 - Contre : 0 Abstention : 0

7. Questions diverses

a) Remboursement des frais de transport de marchandises du Maine-et-Loire au Comité de jumelage de Chaudron-En-Mauges

Le Maire rappelle au Conseil municipal que des marchandises ont été commandées et livrées début décembre 2022, dans le cadre du jumelage, par la STEF d'Angers. Cette entreprise a été choisie faute de pouvoir trouver un transporteur acceptant d'effectuer cette livraison dans le Doubs. La condition étant que la facture serait envoyée au Comité de jumelage, entité déjà présente dans les fichiers de cette entreprise du Maine-et-Loire.

La facture de la STEP s'élève à 305.72 €. Dans la mesure où chaque personne qui a commandé s'est acquittée d'une participation aux frais de transport de 5.00 €, il y a lieu de rembourser au Comité de jumelage la somme de 220.72 €.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, décide de rembourser la somme de 220.72 € au Comité de jumelage de Chaudron-En-Mauges.

Résultat du vote : - Pour : 11 - Contre : 0 Abstention : 0

b) Arrêt du SCOT

Le Syndicat Mixte des Pays du Haut-Doubs regroupent les communautés de communes du Grand Pontarlier, du canton Montbenoît, d'Altitude 800 (Levier-Val d'Usiers), du Plateau Frasne-Drugeon ainsi que celle des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (20 ans).

L'objectif principal du SCOT est d'imaginer quel sera le Pays du Haut-Doubs à l'horizon 2040. Ses principaux domaines d'actions sont : l'aménagement, l'habitat, l'économie et l'environnement.

Il répond à plusieurs questions :

- Quel développement de l'habitat sur notre territoire ? Dans quelle commune ces logements doivent-il être construits ? Combien ? Quel type de logement ?
- Quel développement du commerce et de l'industrie ? Où en priorité ?

- Comment organiser les déplacements sur le territoire du Haut Doubs pour réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre ?
- Comment construire demain sans consommer trop de terres agricoles ?
- Quelles zones naturelles à protéger ? Les tourbières ? Les prés-bois ? Les prairies pâturées ?
- Quels paysages mettre en valeur pour conserver l'identité du Haut-Doubs ?

C'est un document dont le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le code de l'urbanisme. Il fixe un cadre général pour les documents d'urbanisme tels que les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales.

Le Projet D'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu le 23 novembre 2021.

Pour faire suite à la finalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), nous avons été informés de l'arrêt du SCOT à la date du 6 janvier 2023. En conséquence s'ouvre la période des enquêtes auprès des Parties Publics Associés, puis l'enquête publique lorsque les résultats des commentaires et suggestions des PPA auront été intégrés dans le SCOT.

Il est désormais probable que le SCOT soit validé au début de l'année 2024 ce qui entrainera la révision des PLU afin de s'y conformer. En conséquence nous ne réviserons notre PLU que l'année prochaine en 2024.

Nous avons écrit à la CCLMHD afin de défendre la mise en place d'un PLUi i.e. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au niveau de la communauté de communes. Le PLUi présente de nombreux avantages dont celui d'assurer une cohérence des PLU. Nous sommes en attente de leur réponse.

c) Courriels

Le conseil souhaite que la politique de communication des courriels soit revue afin qu'elle soit plus intuitive, plus rationnelle et mieux ciblée. Le point est mis à la prochaine réunion de la commission communication.

Approbation du présent procès-verbal par l'Assemblée

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, décide de valider le procès-verbal du Conseil du 12 janvier 2023.

Résultat du vote : - Pour : 11 - Contre : 0 Abstention : 0

La séance est close à **23 h 02 mn**

Le Secrétaire : M Aymeric MAIRE

Le Maire : Jean-Luc BARNOUX